laines pour ces ports, a passé à Ténériffe le 20 décembre.

Le steamer anglais *Thessaly* est parti le 20 décembre de B.-A. pour Liverpool avec laines à ordres.

Arrivé à Montevideo le 20 décembre steamer anglais *Lady St-Germans* venant charger pour l'Europe en laines.

Le steamer anglais *Meath* allant de la Plata à Londres avec laines à ordres, a passé à Las-Palmas, (Cap-Vert) le 19 décembre. Attendu le 30 courant en ce port.

Le steamer anglais *Clyde* est arrivé à Melbourne (Australie) le 20 décembre, venant de Londres, prendre des laines pour ce port, et diverses destinations.

Le steamer anglais *Sobraleuse* est arrivé au Havre le 22 décembre, venant de la Plata et du Para.

Le steamer *Ville de Montevideo* est descendu le 20 décembre de Bordeaux pour le Havre, venant de la Plata.

Le steamer *Matapan* prend charge à Bordeaux, actuellement pour B.-A. et Montevideo.

Le steamer *Ville de Buenos-Ayres* est parti le 19 décembre de B.-A. pour le Havre, avec laines à ordre et à option.

Le steamer *Cuvier* est parti le 20 décembre de St-Vincent pour Southampton et Anvers, venant de la Plata avec laines à ordres.

Le steamer allemand *Gauss* a débarqué le 21 décembre à Anvers 181 b. la ne à ordre, provenant de Bilbao (Espagne).

Le steamer anglais *Delabolle* arrivé de Londres à Anvers, y a débarqué 786 b. laine à ordre.

Le steamer *Juan-Cunningham* a débarqué à Anvers le 21 décembre, 84 sacs déchets de laine provenant de Barcelone.

Marchés anglais

HUDDERSFIELD, 21 décembre.

Par suite des prochaines fêtes de Noël, peu d'acheteurs assistaient au marché d'aujourd'hui.

Plusieurs maisons de Londres, du Canada, et d'autres encore y étaient, mais les achats sont limités à l'assortiment. Le commerce est calme, sauf un accroissement d'ordres répétés en drap pardessus. La demande est faible sur toute la ligne, par suite de la saison d'automne prolongée cette année.

L'exportation se maintient pour le Canada, les Etats-Unis et le Continent ; les rapports sont moins satisfaisants pour l'Australie, on signale plusieurs grandes faillites.

Sur place et dans le district l'activité est assurée pour toute la saison d'hiver, et cette remarque contraste favorablement avec la plupart des autres districts industriels.

Les stocks en mains des manufacturiers, sont généralement petits. Affaires calmes en laine à prix plus doux.

LEEDS, 21 décembre.

Le total des affaires, pour cette période de l'année, dépasse de beaucoup le chiffre des années antérieures à pareille époque.

Le temps froid a activé les transactions en worsted, tweeds, moltons, pilotes et présidents, bon marché pour les maisons de confections.

Les prix restent irréguliers et fermes. Les acheteurs de Londres, d'Ecosse, d'Irlande, Manchester et Liverpool, spéculent avec la même prudence, dans l'espoir d'obtenir sous peu des réductions.

Pour l'exportation, la demande est satisfaisante pour les marchés d'Italie et d'Espagne; de lourds ordres se produisent en ce moment pour les Etats-Unis, l'Australie, l'Est et le Continent.

Amélioration stable en ordres de drap pour l'année.

MANCHESTER, 21 décembre.

Filés et Tissus. — Il règne une plus active demande pour shirting convenables pour l'Inde, mais jusqu'ici les offres n'ont pas encore été accordées. Les tissus sont moins recherchés; mais les fabricants ne sont pas pressés a vendre et les prix restent fermes. En filés, on pourrait conclure des affaires à prix en légère baisse.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — M. Berthélemy, officier d'administration de 1re classe, comptable du magasin d'habillement de Marseille, a été désigné pour gérer le magasin central à Lille.

Corps de santé militaire. — Par décision ministérielle du 30 décembre 1886; M. Massaloup, médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé de la division d'Oran, a été désigné pour l'emploi de médecin chef de l'hôpital militaire de Lille.

M. Lortat-Jacob, médecin principal de 1re classe, médecin chef de l'hôpital militaire de Lille, a été désigné pour l'emploi de directeur du service de santé de la division d'Oran.

Service des subsistances militaires. — M. Baslu, officier d'administration adjoint de 2e classe, 1er adjoint au commandant de la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration, a été désigné pour rentrer au service de l'exploitation du 1er corps.

M. Grivel, officier d'administration adjoint de 1re classe au 1er corps d'armée, a été désigné pour les fonctions de 1er adjoint au commandant de la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 22 décembre 1886

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1853

5e Coupure

Le numéro 141,750 gagne 100,000 fr.
Le numéro 38,421 gagne 50,000 fr.
Le numéro 111,124 gagne 40,000 fr.
Le numéro 83,670 gagne 35,000 fr.
Le numéro 156,536 gagne 25,000 fr.
Le numéro 182,550 gagne 10,000 fr.

Les huit numéros suivants sont appelés au remboursement à 5,000 francs :

152,975 — 68,203 — 45,749 — 174,480 — 101,299 — 80,092 — 196,879 — 71,031.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 4 0/0 (1863)

Le numéro 9,192 gagne :
100,000 fr. dans la série 6 ;
50,000 fr. dans la série 35 ;
5,000 fr. dans les séries 4 — 1 — 39 — 24 — 28 — 8 13 — 37.
Et 1,600 fr. dans les séries 2 — 3 — 5 — 7 — 9 — 10 11 — 12 — 14 — 15 — 16 — 17 — 18 — 19 — 20 — 21 22 — 23 — 25 — 26 — 27 — 29 — 30 — 31 — 32 — 33 44 — 36 — 38 — 40

OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 (1875)

Le numéro 375,196 gagne 100,000 fr.
Le numéro 338,326 gagne 30,000 fr.
Les quatre numéros 192,473 — 77,381 — 170,903 — 18,740 gagnent chacun 10,000 fr.

Les dix numéros suivants sont appelés au remboursement de 3,000 francs :

59,895 — 207,011 — 341,113 — 125,923 — 377,108 — 256,223 — 82,332 — 133,873 — 305,962 — 132,162.

PETITES NOUVELLES

Sait-on combien les sept chambres civiles de la cour d'appel de Paris ont prononcé de divorces dans la seule journée de lundi 13 décembre dernier ?

Trois cent trente !...

*** On annonce le départ de Madrid de plusieurs fonctionnaires qui vont installer un comptoir espagnol à l'embouchure du fleuve Muni, sur la côte occidentale d'Afrique.

*** Le conseil communal de Bologne a voté, à l'unanimité, la proposition d'élever un monument a M. Minghetti sur une des places de la ville, qui prendra en même temps le nom de l'ancien ministre.

*** Hier, une mutinerie a éclaté dans la maison centrale d'Embrun (Hautes-Alpes).

Elle a été promptement réprimée, grâce aux mesures prises et à l'énergie de l'autorité.

*** Le roi don François d'Assise est rentré hier à Paris, accompagné de M. Palomino. Il s'est rendu immédiatement dans sa propriété d'Epinay-sur-Seine.

*** De nouveaux cas de choléra sont signalés à Esseg et sur plusieurs autres points de l'Esclavonie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Conseil municipal. — Les questions suivantes qui n'ont pu être inscrites en temps utile à l'ordre du jour de la séance du 23 décembre 1886, seront soumises aux délibérations du Conseil après celles dont nous avons déjà publié la nomenclature :

1. Chemin de grande communication ; contingent communal pour l'entretien et les grosses réparations en 1887 ; observations de M. le Préfet ; 2. Recette municipale ; révision du traitement du receveur ; 3 Sapeurs-pompiers ; demande d'un crédit supplémentaire ; 4. Voirie municipale ; prolongement des rues du Coq-Français, de la Potennerie et autres ; proposition de M. Guillaume Lefebvre ; 5. Hospices de Roubaix ; radiation de l'inscription hypothécaire qui grève les immeubles de Mme veuve Tiberghien-Deschamps ; 6. Elargissement du Pont Saint-Vincent-de-Paul ; pétition des habitants ; 7. Hospices ; installation d'un second compteur avec travaux accessoires pour les eaux de la Lys.

Nomination du vice-président de la « Grande-Harmonie ». — Par arrêté en date du 22 décembre, M. le maire de Roubaix a nommé M. Henri Catteau aux fonctions de vice-président de la *Grande-Harmonie*.

M. Henri Catteau, qui fait partie de notre musique municipale depuis une vingtaine d'années, a rempli, à la satisfaction de tous, l'emploi de sergent-fourrier de la *Grand'-Harmonie*.

Sa nomination aux honorables fonctions de vice-président sera accueillie avec plaisir par tous nos concitoyens, qui apprécient, à leur juste valeur, les qualités d'administrateur et d'excellent musicien qui distinguent M. Henri Catteau.

La société chorale de Notre-Dame, chantera, samedi prochain, en l'église Notre-Dame, à la grand'messe de 9 heures et demie, le *Kyrie* et le *Gloria* de Beethoven; et le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, de Niedermeyer.

Cars à vapeur en détresse. — La neige, qui est tombée, en abondance, mercredi soir, a bouleversé le service des cars à vapeurs entre Roubaix et Lille.

Le car, parti de la place de Roubaix à six heures et demie du soir, n'est arrivé qu'avec difficulté jusqu'à hauteur de la rue Charles-Quint, où il a dû s'arrêter.

Le même fait s'est produit à Croix et à Mons-en-Barœul. Les cars, restés en détresse dans ces deux endroits, ont pu être remorqués presque aussitôt, grâce au voisinage des dépôts du Breucq et du Lion-d'Or.

Quant à celui de la rue de Lille on a tenté de le dégager en envoyant, du dépôt, une machine à son secours. Mais celle-ci est elle-même restée en détresse, près de la rue Colbert, à quelques centaines de mètres de la première. A minuit, les deux machines étaient toujours à la même place.

Ce n'est qu'à minuit et demi que les deux machines purent se rejoindre. Mais le vent tassait la neige à certaines endroits, et le tramway ne pouvait avancer. Il fallut mettre tout le personnel sur pied, pour déblayer la voie, et on arriva au Pont du Lion-d'Or, vers une heure et demie.

A deux heures, la voie était completement nettoyée.

Grande fête sur la glace. — Patineurs, alerte ! Samedi et dimanche prochains, grande fête sur la glace, au jardin Barbieux, près du kiosque, en face l'établissement des *Mille Colonnes*. La pièce d'eau n'a que 75 centimètres de profondeur.

Construction d'un aqueduc rue Labruyère. — Mardi 4 janvier aura lieu, à la mairie de Roubaix, l'adjudication de la construction d'un aqueduc rue Labruyère. Le devis s'élève à 4.122 fr. 10.

L'adjudication de la buvette de l'hôtel des pompiers. — Nous apprenons qu'il n'y a eu que 2 soumissions reçues pour cette adjudication, celles de MM. Willem et Crépin ; la qualité d'electeur jouissant de ses droits civiques ayant été exigée, la troisième soumission n'a pas été admise.

Le drame de Lys-lez-Lannoy. — Marécaux se rattache à la vie. Il mange avec beaucoup d'appétit, et sa guérison n'est pas impossible. Le découragement l'a quitté, et il attend avec impatience les heures des repas. Mardi il s'est contenté de quelques œufs, une bouteille de vin blanc et deux litres de lait; ce n'est pas trop mal, comme on voit.

On nous écrit de Lannoy au sujet de cette affaire :

« Les habitants de Lys et de Lannoy sont profondément émoustillés des camelots, étrangers heureusement à notre laborieuse et honnête population, qui viennent crier dans les rues et jusque sous les fenêtres des parents de la victime et du meurtrier, une inepte publication au sujet du meurtre de Lys-lez-Lannoy. Le crime est exposé tel que vous l'avez raconté dans vos colonnes et le tout se termine par une chanson idiote, qui doit être utilisée dans des circonstances analogues.

» Les crieurs qui annoncent à tue-tête le drame de Lys-les-Lannoy, le portrait de l'assassin et de la victime, font heureusement peu d'affaires. Bien peu se décident à donner dix centimes pour acheter cet ignoble pamphlet. Tous au contraire se retournent écœurés et l'on se demande comment l'on peut tolérer le colportage de pareilles inepties. »

Cartes de visites pour le nouvel an, ivoire, cristal, deuil, imprimerie *Journal de Roubaix*, voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande, qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

Un triste accident. — Une jeune chanteuse de café-concert, Mlle Emma Buick, vient de perdre la vue dans des circonstances singulières.

Vendredi après-midi, Mlle Emma Buick se trouvait à l'estaminet chantant de *la chasse aux ours*, rue Jacquart, où elle se produit les jours de concert. Dans le courant de la soirée, elle se plaignit de ressentir des picotements aux paupières, elle se coucha sans plus s'en préoccuper.

Mais, le lendemain matin, la pauvre fille se trouva atteinte d'une cécité complète. Les yeux avaient cependant gardé leur éclat ordinaire... et depuis lors, Emma Buick est aveugle ; la science ne s'est pas prononcée encore sur son état.

Dimanche soir, malgré son infirmité, la jeune fille a paru en scène, l'auditoire, qui la connait de longue date, était ému d'une compassion, toute naturelle d'ailleurs ; plusieurs personnes pleuraient, tant était grande la pitié qu'inspirait la pauvre fille si cruellement éprouvée.

Une arrestation. — Le contre-maître d'un établissement d'apprêts a été arrêté mercredi. Il est inculpé de blessures volontaires faites à un ouvrier.

Justice de paix. — Les audiences du tribunal de simple police sont suspendues jusqu'au 6 janvier. Elles auront alors lieu, jusqu'à la fin de mars, a partir de neuf heures du matin, sous la présidence de M. Claustre.

Deux voleurs précoces. — La police a arrêté, mercredi vers huit heures du soir, deux jeunes gens : Charles L..., âgé de 14 ans, demeurant rue de Crouy, cour Saint-Jules, et son camarade, Victor B..., âgé de 13 ans, demeurant rue Archimède, qui avaient volé une boite porte-montre, d'une valeur de 1 fr. 75, chez M. Lesay, propriétaire du Bazar universel. Nos deux voleurs ont été conduits au commissariat de la place Ste-Elisabeth.

Condamnations. — Dans son audience de mercredi, le tribunal correctionnel de Lille a condamné Charles Borignies, chauffeur à vingt jours de prison, pour mendicité, Delgrange à 40 jours de prison et à 5 francs d'amende et Vercalin à 20 jours de prison et à 5 francs d'amende, tous deux pour coups.

Un ouvrier apprêteur, Adolphe L..., de la rue Vaucanson a été arrêté pour vol d'habits, d'argent et de pigeons.

Lannoy. — Samedi prochain, 25 décembre, sera célébrée, en l'église de Lannoy, la fête solennelle de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Concurrence* (houille) venant de Denain; *Saturne* (acide) venant de la Madeleine; *Le Courrier* (houille) venant de Bruay ; *Victor* (houille) venant de Bruay; *Sans-Pareil* (houille) venant de Bruay; *Saint Maurice* (houille) venant de Courrières; *Héloïse* (houille) venant de Lens; L'*Eden* (briques) venant de Deulémont.

TOURCOING

Un singulier cadavre. — Dans l'après-midi de mardi, un M. X. D... arrivait en gare de Tourcoing par un train de la Belgique : il accompagnait un cercueil parfaitement scellé, qu'il avait fait déposer à Courtrai dans un fourgon spécial.

Les employés de la douane réclamaient les pièces à produire à pareille circonstance : acte de décès, autorisation de transport, etc. M. D... n'avait aucun de ces documents; on demanda alors à voir le cadavre : protestation de M. D... qui crie à la violation de sépulture. Cette belle indignation parut suspecte aux employés de la douane, qui s'empressèrent d'ouvrir le cercueil et aperçurent, au lieu d'un cadavre, du tabac et des cigares en assez grande quantité. Contenant et contenu ont été immédiatement confisqués et M. D... fut arrêté. Le cercueil renfermait 70 kilog de tabac pour lesquels il était dû à l'Etat environ mille francs de droits.

Société française de secours aux blessés militaires. — (*Comité local de Tourcoing*). — Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

» *Monsieur le Rédacteur.*

» La société française de secours aux blessés militaires, étant, en mesure de faire un envoi, pour le 15 janvier prochain, aux ambulances de l'Annam et de Madagascar, se fait un devoir de faire part aux personnes généreuses de Toucoing qui voudraient y participer en adressant chez M. Lous Tiberghien, rue de Lille, lesdons en nature qu'elles désireraient envoyer là-bas.

» L'envoi se composera principalement de lainages, tricots, ceintures, chaussons, chaussettes, conserves et douceurs.

» Inutile de dire que les envois de jeux et de livres, feuilletons, etc. seraient des mieux accueillis.

» En vous remerciant du précieux concours que vous avez toujours bien voulu prêter à la société, agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

» Le secrétaire du Comité, LAMBIN.

» Tourcoing, 22 décembre 1886. »

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi soir, entre 10 et 11 h., chez M. H. Verfaille, cabaretier, rue du Haze. Le feu a été communiqué par une lampe à un panier en osier qui était placé au-dessus. Les dégâts sont de peu d'importance.

Un peu scrupuleux marchand de charbon, F. Danne, demeurant au Mont-à-Leux, a été pris hier en flagrant délit de tromperie sur le poids de la marchandise. Rencontré par un agent de police qui lui faisait remarquer l'absence de la bascule réglementaire, il a commence par donner un faux nom. Puis, verification faite, il a été constaté sur ses sacs de charbon des differences de poids considérables, 15 kilog parfois sur 40 kilog. La marchandise a été confisquée et le marchand, mis sous les verroux. On ne peut trop sévir contre ces détaillants indélicats, qui viennent ici faire une concurrence déloyale au commerce local et tromper effrontément les consommateurs.

Arrestations. — Aristide Lefebvre et Jules Carette ont été tous deux écroués à la prison municipale pour mendicité et ivresse.

LILLE

M. Lambert de Sainte-Croix, à Lille. — On annonce un second discours de M. Lambert de Sainte-Croix, comme devant être prononcé à Lille, avant l'ouverture de la session de 1887.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 3 décembre 1886

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

Compte-rendu analytique du « Journal de Roubaix »

(Suite. — Voir le n° du 23 décembre)

Immeubles sis à l'angle des rues Neuve et du Moulin. — M. BEGUIN-BONNAVE lit ce rapport :

« Messieurs, dans l'une de nos dernières séances, vous avez renvoyé à l'examen des commissions compétentes une proposition de notre honorable collègue, M. Roche, tendant à la démolition d'une partie des constructions sises entre la rue Neuve et le boulevard de Paris.

» L'exécution de ce projet serait sans doute utile ; de plus la démolition des maisons précitées contribuerait à embellir sensiblement notre ville.

» La seule cause qui empêche vos commissions de vous prier d'adhérer présentement à ce projet est la question financière. Il serait peu prudent, en effet, de prélever sur nos ressources ordinaires les dépenses auxquelles entraînerait ce projet. Nous devons ménager ces ressources pour compléter le pavage des rues existantes et assurer de larges débouchés dans nos quartiers excentriques, prévoyant ainsi l'avenir de la cité qui va toujours grandissant.

» Pour les raisons énumérées ci-dessus, nous vous prions de décider que le projet dont nous vous entretenons est pris par vous en sérieuse considération, qu'il ne peut y être donné suite quant à présent, mais qu'il pourrait être utilement compris dans la série *des projets à exécuter lors d'un nouvel emprunt*, ainsi qu'il en a été décidé pour le prolongement de la rue des Lignes.

» *Signé* : Béghin, Heyndrickx, Dr Carrette, P. Destombes, Louage, Delannoy, Dr Derville, Leclercq, Pollet-Desquiens, Faidherbe. »

M. ROCHE. — Il est vraiment regrettable d'ajourner encore un projet dont l'exécution est réclamée depuis au moins 15 à 20 ans par tous ceux qui désirent l'embellissement de la ville. D'autant plus que le rapport N° 5 que l'honorable M. Faidherbe a lu concernant l'emprunt de 950.000 fr., ne nécessite que 58.784 fr. 78c. pour intérêt et amortissement et que nos dépenses ordinaires étant réduites de 71.850 francs comme l'indique le dit rapport, il reste un écart de 13.065 fr. 22 c. sans emploi qui suffiraient certainement pour servir un emprunt qui permettrait de réaliser le projet qui nous occupe. Avant de voter les conclusions du rapport que mon honorable collègue vient de lire, je propose au Conseil municipal de vouloir bien décider qu'une étude sera faite par M. le directeur de la voirie, 1° à savoir ce que coûterait approximativement la démolition de toutes les vieilles constructions qui se trouvent entre la rue de Lille et le boulevard de Paris, depuis l'entrée de la rue des Loups, en suivant l'alignement d'une nouvelle construction que vient d'établir M. Broways, teinturier, jusqu'au boulevard de Paris ; 2° Ce que coûterait approximativement la démolition d'une petite partie de ces mêmes constructions, c'est-à-dire le redressement de la route de Lille depuis l'estaminet de la *Porte de Lille* jusqu'à l'extrémité de la rue Neuve et celle du Moulin de Roubaix, faisant face au boulevard Gambetta, ce qui comprend seulement la maison du pâtissier, le cabaret de la *Bourse d'Or*, la maison du sellier, et un petit coin de la maison Coulon, marchand de liqueurs. Ce dernier projet serait très peu coûteux et donnerait déjà une certaine satisfaction aux justes réclamations, tout en améliorant sensiblement notre entrée de ce côté, et permettrait aussi le détournement des tramways pour leur arrivée dans la ville, car diverses études seraient soumises au Conseil municipal qui déciderait définitivement ce qu'il y aurait à faire au sujet de ma proposition.

M. BEGUIN. — Tout en reconnaissant l'utilité du projet présenté par M. Roche, je demande la priorité pour le percement de la rue de Lignes prolongées.

Avec l'agrandissement du cimetière que nous venons de voter, avec l'entrée derrière l'église du Sacre-Cœur, la continuation de la rue des Lignes s'impose ; d'abord pour le service des enterrements de la paroisse Notre-Dame et de l'hôpital; je dois ensuite vous rappeler, messieurs, que l'exécution de ce projet est réclamé depuis un demi siècle, ; c'est en effet en 1836 que la première demande fut adressée au Conseil municipal. Nous devons encore tenir compte que plusieurs usines importantes, notamment celles de MM. Lefebvre-Ducatteau, Auguste Lepoutre et autres, emploient un nombre considérable d'ouvriers obligés de faire quatre fois par jour un parcours complètement inutile. Aussi, d'après le cadastre, la distance du fort Bayard à la rue des Lignes, n'est que de 245 mètres, y compris 144 50 de passage libre, le reste 102 50 comprend en grande partie des terrains non bâtis. Dans l'état actuel, le parcours est de 710 mètres par la rue Pellart et de 568 mètres par la rue de la Fosse-aux-Chênes.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Je ferai remarquer à M. Béghin que sa proposition a été étudiée et discutée à plusieurs séances de commissions, et, qu'après un long examen, elle a été enterrée bien avant qu'il fût question de nouveau cimetière.

M. ALFRED REBOUX. — Les projets émis par MM. Roche et Béghin ont certes leur intérêt ; ils méritent qu'on s'y arrête, qu'on les étudie, qu'on en prépare la réalisation. Je partage en cela l'avis de M. le docteur Derville.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Pardon, monsieur Reboux, vous ne m'avez pas très bien compris ; j'ai constaté l'enterrement de la question, mais je n'ai pas demandé son exhumation.

M. ALFRED REBOUX. — Je ne crois pas à cet enterrement des projets dont on nous parle. D'autres travaux, et notamment de grands travaux de voirie, s'imposent à nous. Notre situation financière s'améliore, le budget de cette année le prouvera et, dussé-je mécontenter, M. l'adjoint délégué aux finances, en tirant cette conclusion de sa bonne gestion, le moment semble venu de préparer l'exécution de ces travaux, indispensables à l'assainissement et à l'embellissement de la ville et de la préparer, même au prix d'un emprunt.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Je ne suis pas opposé aux améliorations, même à celles qui doivent profiter à mon quartier, mais j'estime qu'avant de songer aux embellissements, nous devons tout d'abord consacrer nos soins à faire exécuter les travaux utiles. C'est pour atteindre ce résultat que j'ai sollicité, à différentes reprises, l'établissement d'un plan d'ensemble qui nous permettrait de juger en pleine connaissance de cause les projets en présence.

M. ALFRED REDOUX. — Mais ma proposition se rattache à la vôtre.

M. ROCHE. — Je m'associe aux observations de M. Reboux et de M. le docteur Carrette.

M. Roche demande à lire une communication qu'il a préparée sur certains projets d'utilité publique.

Le Conseil renvoie à la fin de la séance l'examen des propositions de M. Roche et de M. Alfred Reboux et le vote sur les conclusions du rapport de M. Béghin.

Construction de deux squares au canton Saint Martin. — M. LOUAGE lit ce rapport. — « Messieurs, vous avez renvoyé à vos 3e et 1re commissions pour un nouvel examen la proposition de notre honorable collègue M. Harinkouck, tendant à la création de deux petits squares contre l'Eglise St-Martin, front à la Grande Place.

» Après un nouvel examen de la question, vos Commissions vous proposent de vouloir bien adopter le plan dressé par M. le Directeur du Service de la Voirie. Au lieu de créer deux jardins entourés de grilles, on se contenterait d'élargir les trottoirs pour en faire coincider les bordures avec le prolongement de celles de la Grande Rue. Les dites bordures seraient en granit de Bretagne et le terre plein serait pavé en carreaux de Pont Ste-Maxence. La dépense afférente à ces travaux s'élèverait à 6.500 francs.

» Nous avons l'honneur de vous prier de voter cette somme imputable sur le budget supplémentaire de 1886.

« Signé : Louage, Roche, Destombes, Dr Carrette, Heyndrickx, Pollet-Desquiens, Vinchon, Pennel, Béghin. »

M. HARINCKOUCK. — Ne pouvant obtenir mieux, je voterai pour les conclusions du rapport, mais je crains bien que le Conseil ne regrette avant deux ans sa détermination. Ainsi que je l'ai signalé à la commission, il est certain que chaque contrefort de l'Eglise va être transformé en un vaste urinoir, qui deviendra un lieu d'infection pendant la saison des chaleurs.

Mon but en proposant la création de petits squares, était de donner un aspect plus gai à notre Eglise en rétablissant l'équerre par l'établissement de grilles.

C'est une erreur de croire que ces petits squares pouvaient gêner la circulation à la sortie de l'église; j'estime que le déplacement de la salle d'attente des tramways, sa réduction de moitié, et son transport près de la sacristie laisseraient un espace assez vaste pour l'entrée et la sortie de l'église. D'ailleurs, de larges trottoirs étaient prévus en face des squares.

M. LOUAGE. — Il y a déjà le square de la Bourse sur la Grande Place.

M. HARINCKOUCK. — M. Louage me donne, comme exemple, pour combattre ma proposition, le square établi près de la Bourse, mais ce n'est pas sérieux; *car il sait très bien que jamais un rayon de soleil ne* visite le côté de la Bourse, tandis que le côté opposé en est *favorisé*.

En résumé, ce n'est pas un parc de fleurs que je demande, mais simplement un parc de verdure. La dépense qui en résulterait, serait à peu de chose près de l'importance de celle que vous allez faire pour l'élargissement de la partie pavée des trottoirs.

M. ALFRED REBOUX. — Le rapport ne faisant pas mention du déplacement de la baraque des tramways, je demande que ce déplacement soit voté en même temps que les conclusions du rapport.

Les conclusions du rapport et la proposition de M. Alfred Reboux, mises aux voix, sont adoptées.

Bourse : proposition de location par la Chambre de Commerce. — M. ALFRED REBOUX donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, depuis le 1er mai 1886, le bâtiment de la Bourse de Roubaix, construit sur un terrain communal, à l'aide d'un emprunt contracté par la Chambre de Commerce, est devenu propriété de la Ville, conformément à ce que contenait à ce sujet la délibération du 6 juillet 1875 du Conseil municipal et aux conventions intervenues à cette époque entre les parties intéressées.

» La chambre de commerce demande aujourd'hui à la ville de Roubaix de vouloir bien conserver la Bourse actuelle, à l'usage du commerce, jusqu'au temps plus ou moins éloigné où nous aurions l'emploi du terrain pour la construction d'un hôtel-de-ville ou de tout autre édifice communal.

» La Chambre accepterait, à cette fin, la charge d'une redevance annuelle envers la ville, à titre de loyer, pour l'emplacement affecté aux opérations de la Bourse car elle reconnaît que régulièrement les dépenses des bourses de commerce incombant au commerce.

» Dans la lettre qu'il adresse à Monsieur le Maire de Roubaix, Monsieur le président de la chambre de commerce s'exprime ainsi :

» Il n'en est pas de même du local nécessaire au » fonctionnement de la Chambre de Commerce et à » l'installation de sa bibliothèque, dont certaines » collections ne lui sont attribuées par l'Etat qu'à la » condition de les rendre accessibles au public. C'est » la une charge de la Ville. Autrefois, nos collections » trouvaient place à la bibliothèque communale où » le public s'était habitué à les consulter journellement et où nous-même avions à notre portée les » documents nécessaires à l'étude des questions qui » nous sont soumises; mais depuis longtemps l'exiguïté du local de la bibliothèque publique nous a » forcés de reléguer nos livres à l'étage de la Bourse, » loin du siège de nos réunions.

» D'un autre côté, la salle que l'administration municipale met à la disposition de la Chambre de commerce, pour la tenue de ses séances, étant une dépendance de la salle des concerts, ressemble plutôt à un campement provisoire qu'à une installation » digne d'un corps qui se dévoue à la défense des intérêts d'une des plus importantes circonscriptions » industrielles du pays. Cette salle est située au second étage de la mairie, et c'est bien haut pour » ceux d'entre-nous qui sont arrivés à un âge assez » avancé.

» L'intention de la Chambre serait de s'établir à » la Bourse, ce qui l'entraînerait à une dépense qu'elle » estime devoir s'élever à 5,000 francs au moins, tant » pour l'appropriation et l'ameublement d'une salle » destinée à ses séances, et d'un cabinet de travail, » que pour l'installation de sa bibliothèque; dépense » qu'elle supporterait volontiers, pour avoir un peu » de confortable et d'aisance, mais qui ne serait justifiée que si la Chambre pouvait s'appuyer sur un » bail d'une certaine durée.»

» Par toutes ces considérations, la Chambre de Commerce offre à la ville de Roubaix une redevance annuelle de deux mille francs, à titre de loyer pour la jouissance pendant dix-huit ans de la Bourse telle qu'elle est actuellement, prenant à sa charge l'entretien du bâtiment, les contributions et l'assurance.

» Monsieur le président fait remarquer que, contrairement à la plupart des Chambres de Commerce, qui reçoivent des localités où elles sont établies de larges subventions, « la Chambre de Roubaix n'a » jusqu'à présent participé en aucune manière au » budget de la Ville; que le poids des dépenses nécessaires à son fonctionnement pèse tout entier sur le » commerce et l'industrie et que, même, en entreprenant la construction d'une bourse officielle, elle a » renoncé au crédit de 4.000 francs pendant neuf ans » que le Conseil municipal avait voté comme subvention à la première Bourse, laquelle n'avait cependant qu'un caractère privé. »

» Une lettre récente de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie rend plus indispensable une entente entre la Chambre de Commerce et la Ville. M. le Ministre, en exécution de la loi du 28 ventôse an IX, demande à la Chambre une délibération par laquelle elle décidera l'installation du service de la Bourse dans le local en question ; le Gouvernement semble ne pas considérer comme suffisant l'article 2 du décret du 30 septembre 1875, instituant une Bourse de Commerce à Roubaix et disant : « Cette Bourse se tiendra dans un local dépendant d'un bâtiment à construire sur l'emplacement du square de la Grand'Place. » Un nouveau décret serait nécessaire dans la pensée du Ministre.

« La Chambre de commerce ne peut prendre la délibération préparatoire a ce décret sans connaître les intentions du Conseil municipal et sans qu'un accord formel soit intervenu entre elle et nous.

» Votre 1re commission vous propose d'accepter les offres de la Chambre de commerce.

» Mais il ne lui est pas permis d'oublier que l'emplacement occupé par la Bourse est celui sur lequel nous élèverons vraisemblablement un Hôtel-de-Ville architectural, symbole de notre importance communale et de notre grandeur industrielle, qui les redira aux générations à venir, comme les hôtels-de-ville des vieilles cités flamandes nous racontent aujourd'hui leurs siècles de gloire et de prospérité.

» Dans notre pensée à tous, c'est avant l'expiration du bail projeté avec la Chambre de commerce, que le futur Hôtel-de-Ville sera commencé. Ce bail, pas plus le décret à intervenir, ne saurait nous lier, le jour où nos finances nous permettraient d'entreprendre cette œuvre si désirée et si nécessaire.

» Une clause résolutoire devra donc être prévue pour le cas où la Ville voudrait construire elle-même sur le terrain actuellement occupé par la Bourse.

» Sous le bénéfice de cette réserve expresse, nous vous prions d'autoriser M. le Maire à concéder, à la Chambre de Commerce, pendant dix-huit a ns la jouissance que la Bourse de Commerce, telle qu'elle est, moyennant une redevance annuelle de deux mille francs.

» La Chambre de commerce prendra à sa charge l'entretien du bâtiment, les contributions et l'assurance.

» Signé : A. Reboux. »

M. BUISINE. — Puisque la Bourse est devenue propriété communale, ne pourrait-on pas la faire servir comme salle d'audience de simple police. La salle actuelle de la justice de paix est réellement insuffisante et mal située.

Les audiences, ayant lieu en dehors des heures de Bourse, ne généralent pas les réunions des commerçants, lesquelles ont lieu de onze heures à midi et demie.

Un matériel volant, pouvant facilement se déplacer, serait la seule dépense à faire et nous pourrions utiliser la salle actuelle de la Justice de paix, pour l'un des services municipaux : la salubrité, par exemple, qui est on ne peut plus mal logée.

M. LE MAIRE. — Il est préférable, croyons-nous, d'attendre l'achèvement de l'Exposition nationale des arts industriels pour remédier à l'insuffisance de locaux affectés actuellement à la Justice de Paix et à la salubrité.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

(*A suivre*).

CONCERTS ET SPECTACLES

Théâtre Deschamps. — C'est le cas de dire, ou jamais, avec un poète latin que « la fortune vient en aide aux audacieux»; car le Théâtre Deschamps a osé donner, lundi soir, après Coquelin, une représentation du grand drame de MM. Dennery et Dumanoir, *Don César de Bazan*, et il a réussi.

Notre confrère Merlin a déjà donné, un léger aperçu du sujet de cette pièce ; aussi, nous n'aurons que peu de chose à dire. M. Deschamps a bien rempli le rôle de Don César, il s'est montré plein de crânerie chevaleresque; une salve d'applaudissements a salué la scène où il rencontre Charles II et lui demande ce qu'il a fait de son honneur.

M. Louis Couvreur, avec sa face joyeusement rabelaisienne a fait beaucoup rire sous les somptueux habits du marquis de Montéflor. Il a été la gaîté de la pièce et a jeté, a travers les scènes les plus pathétiques, ainsi que la marquise de Montéflor (Mme Maré) une teinte de bonne humeur.

Nos compliments à M. Talier, pour qui le drame semblait difficile depuis le *Bossu*, et qui s'est relevé dans le rôle de Charles II. Mme Laurent a été suffisante dans le rôle de Maritana; quant à Mlle Mesmackers, elle s'est montrée pleine d'une fougue charmante sous la tunique du garçonnet Lazarille. La soirée s'est terminée par une seconde représentation de la *Cagnotte*, la jolie folie de Labiche, avec laquelle on est toujours certain de s'amuser.

MASCARILLE.

L'Alliance chorale offrira une soirée bachique à ses membres honoraires, le dimanche 26 décembre, à sept heures, dans le local de la société, estaminet *Saint-Georges*, rue du Grand-Chemin.

Bondues. — Samedi, 25 décembre, une soirée vocale et instrumentale présidée d'un assaut d'armes, sera donnée à Bondues, chez M. Augustin Lagache, estaminet du *Coin*, par la société la *Jeune France*.

Cette soirée sera donnée au bénéfice d'une personne personne nécessiteuse incapable de travailler. Elle commencera à cinq heures. Le prix d'entrée est de trente centimes par personne. On pourra se procurer des cachets à l'avance chez M. Naret, estaminet du *Génie*. Les maîtres et prévôts d'escrime et les amateurs de chant et de musique y sont invités.

Tribunal correctionnel de Lille

(2e CHAMBRE)

Audience du mercredi, 22 décembre.

Présidence de M. HEDDE

Contrefaçon. — La table des pièces à conviction est ornée de statuettes religieuses qu'il est rare d'y voir figurer. Des anges, des saintes vierges, des saint Joseph, des sac